

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 17

Procuration 0

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20h30,

Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 17/01/2024

Date d'affichage de la convocation : 19/01/2024

Date d'affichage de la délibération : 29 JAN. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-04 Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'opération de rénovation d'éclairage public par des appareils à LED

Exposé

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la convention de partenariat adoptée le 17 mars 2022 entre le Conseil Départemental et le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne en faveur de la transition énergétique à l'échelle départementale, il est proposé de solliciter une subvention au Conseil Départemental pour l'opération de rénovation d'éclairage public par des appareils à LED référencée L02AT0283.

Monsieur le Maire propose de demander auprès du Conseil Départemental une subvention selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous établi :

Montant HT du projet	22 000 €
Participation du SDEHG	7 700 €
Subvention du Conseil Départemental	3 300 €
Participation communale (travaux)	11 000 €
Participation communale (maîtrise d'œuvre)	1 100 €
Participation communale (TVA non récupérable)	69 €
Participation communale (frais de gestion de l'emprunt)	61 €
Total participation commune	12 230 €

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Florens, le 26/01/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

